

**PROCÈS-VERBAL  
du CONSEIL DE FACULTÉ  
du 28 septembre 2020  
sous la présidence du Doyen Anne Fauchon**

**Étaient présents:** Mme Anne Etienney ; Mme Marie-Christine Autrand ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc (jusqu'à 14 h) ; Mme Anne Fauchon ; M. Guilhem Julia ; M. Antoine Pécoud ; Mme Sandrine Seygnerole ; Mme Despina Sinou ; M. Franck Laffaille (jusqu'à 13h45).

**Étaient représentés :** Mme Nathalie Blanc ; Mme Muriel Tapie-Grime ; M. Durelle-Marc (à partir de 14h) ; M. Franck Laffaille (à partir de 13h45).

**Était excusé :** M. Jean-Jacques Menuret.

**Invitée permanente :** Mme Ceylan Hamon.

**Invitée :** Mme Virginie Roche.

Madame le Doyen ouvre la séance à 13 heures.

L'ordre du jour est le suivant :

**1- Informations diverses.**

\* Bilan de la 3<sup>ème</sup> année de mandat marqué par des incidents sans précédent (fermeture de nos locaux du fait des alertes « amiante » ; grève des transports de décembre et janvier ; confinement covid entre mars et juin ; arrêts et départ brutal de la RAF) :

Remerciements au bureau : Mme Muriel Tapie-Grime (pédagogie), Ms. Guilhem Julia et Antoine Pécoud (recherche), Mme Anne-Cécile Martin (communication et entreprises), Mmes Virginie Roche et Despina Sinou (relations internationales).

Travaux : réfection du rez-de-chaussée y compris futur BDE des étudiants et pour partie le 1<sup>er</sup> étage ; toilettes du personnel (finitions à achever). Beaucoup de projets bloqués du fait des événements précités.

Pédagogie : création d'une L.AS Droit et d'une mineure Droit pour les PASS ; création avec SEG d'une double-licence droit/économie.

Relations internationales et autres partenariats : développement du réseau et réactivation d'anciens partenariats ; nouveau partenariat avec TC de Bobigny.

Communications et entreprises : développement réseau LinkedIn.

Université : accompagnement Campus Condorcet ; colloque transcomposantes sur l'IA et participation à la réforme de la PACES par SMBH (L.AS droit et PASS mineure

droit).

\* Objectifs pour la 4<sup>ème</sup> année de mandat :

Travaux (pour partie avec SEG) : réfection des toilettes des étudiants au rez-de-chaussée (peut-être possibilité de financement par le CROUS) ; sols des couloirs H et K du rez-de-chaussée ; poursuite de la réfection de bureaux BIATSS et de certaines salles (H 108) ; remplacement des 5 portes extérieures ; réunir les salles J 102 et 104 (actuellement salle des archives) en une salle unique ; signalétique (en cours) ; ameublement salle des enseignants (K 103). Difficultés d'exécution à prévoir (plus de directeur ni de n-1 au Patrimoine).

Pédagogie : relancer et condenser la Capacité en Droit ; lancer la L.AS Droit et la PASS mineure droit ; lancer la nouvelle double licence droit-économie ; dynamiser les parcours en Droit public ; mise en place de la sélection en M1 (masters Droit) ; prévoir un nouveau confinement (acquisition de licences GoToMeeting : maximum 250 étudiants ; GoToWebinar : plus de 250 étudiants ; il faut sans doute acquérir davantage de ces derniers).

Administratif : avec Ceylan Hamon, la nouvelle RAF, revoir tous les processus des secrétaires pédagogiques (consolidation, rationalisation, harmonisation). Anticiper un nouveau confinement et accompagner la mise en place d'un télétravail pérenne (certains jours) pour les collègues BIATSS (équipement en ordinateurs portables, micro-casque ; possibilité de les joindre sur leur numéro de téléphones professionnels fixes). Dématérialisation (fiches pédagogiques ; fiches TD ; perspectives de l'appel et émargement ; lecture optique des copies). Opération d'archivage (des années de retard).

Relations internationales et autres partenariats : développement du réseau en particulier avec les pays anglo-saxons ; poursuite de la réactivation d'anciens partenariats à l'étranger ; organisations de journées d'études avec le TA Montreuil (thèmes « fiscalité » et « droit administratif »).

Université : collaboration avec le nouveau président de l'université ; faire valoir les besoins de DSPS (en particulier, l'évolution de la carrière des collègues BIATSS, l'état des amphithéâtres, la pénurie des salles de cours, le nombre insuffisant de groupes de TD (effet Parcoursup ; objectif ramener à un maximum de 30 étudiants par groupe) ; obtenir des postes dans les sections en déshérence (04 et 19 en particulier).

\* Départs- Arrivées :

Départs Biatss : Mme Dahbia Aït-Alek ; Mme Marjorie Antiope ; M. Benoît Rigelo.

Également Mme Sandra Cochot (hommage rendu pour l'aide qu'elle a apporté au doyen, en particulier au début de son mandat).

Départ enseignant : M. Philippe Plas (MCF 19 ; retraite).

Arrivées Biatss : Mme Ceylan Hamon (RAF) ; Mme Sarah Saktoun (L1 Droit) ; Mme Natisha Fernando (FC) ; M. Allem Kellil (M1 APFSI et M2 PPT) ; M. Yvon Aloula (M2 Contentieux, M2 Contentieux DLF et M2 DLF collectivités et entreprises).

Arrivées enseignant-chercheurs : Mme Marie Collino (MCF 01 ; congé maternité au premier semestre) ; Mme Marie They (PR 02 ; concours agrégation) ; M. Philippe Chauviré (PR 01) et M. Jean-René Garcia (PAST 02 mi-temps).

Cas particulier Nadine Prod'homme (MCF IUT Villetaneuse) : renouvellement de sa convention d'accueil par DSPS pour l'année 2020-21 à la demande de la présidence.

\* Avancement collègues enseignants CNU : Anne Cammilleri PR 1C ; Jean-Jacques Menuret MCF HC.

\* Suivi Covid :

Chiffres : Semaine 36 : IEJ (1 cas avéré), L2 Droit (1 cas avéré) ; Semaine 37 : L2 Aes (1 cas contact), Biatss (1 cas symptomatique : test négatif) ; Semaine 38 : Enseignant (1 cas contact : test négatif) ; Semaine 39 : L2 SP (1 cas avéré + 1 cas contact + 2 cas symptomatiques), L3 SP (1 cas contact), L2 Droit (2 cas avérés), L3 Droit (1 cas avéré), M1 APFSI (1 cas contact), M2 RSE (1 cas contact), Enseignant (1 cas contact).  
Procédure : DSPS : tous les cas sont à remonter à [prevention.dsps@univ-paris13.fr](mailto:prevention.dsps@univ-paris13.fr) (Lidwine Versaveaud) et [secdoyen.dsps@univ-paris13.fr](mailto:secdoyen.dsps@univ-paris13.fr) (Sandrine Seygnerole) et [raf.dsps@univ-paris13.fr](mailto:raf.dsps@univ-paris13.fr) (Ceylan Hamon) ; le doyen est tenu informé. Tout est ensuite remonté à [covid19@univ-paris13.fr](mailto:covid19@univ-paris13.fr) (DGS, médecin etc.). Ce sont eux qui gèrent ensuite la situation avec l'ARS. À signaler que toute fermeture éventuelle est prise par l'ARS (pas par les services centraux de l'université ni par le président).

Les protocoles sanitaires ont été largement publiés auprès des étudiants comme des collègues BIATSS et enseignants.

Un point sur les cas déclarés au niveau de DSPS sera publié chaque vendredi. Il faut s'attendre à une hausse compte tenu, entre autres, de l'effet reprise des TD et début des cours en M2.

\* Encadrement étudiants Erasmus : Mme Tapie-Grime quitte ses responsabilités d'encadrement des **étudiants Erasmus**. **Une ou un volontaire** est la/le bienvenu(e).

\* Dates importantes : Élections conseils centraux, mardi 29 septembre.

JPO samedi 6 mars (**recherche volontaires**) et concours du meilleur discours mardi 16 mars ; sous réserve de leur maintien...

## **2- Procès-verbal du Conseil du 8 juin 2020.**

Le Conseil se prononce sur le procès-verbal du Conseil du 8 juin 2020.

**Vote favorable à l'unanimité.**

## **3- Audition de Mme Despina Sinou (vice-doyen aux Relations Internationales et Institutionnelles)**

### Europe

Italie : la convention d'application de l'accord-cadre avec l'Université de Cagliari, régissant notamment les modalités du double diplôme de doctorat, a été signée par le

partenaire et a été signée aussi par le président de l'USPN. L'accord-cadre avec l'Université de Naples Federico II et sa convention d'application ont été signés par le partenaire et soumis à la signature du président de l'USPN. Un nouvel accord-cadre est en voie de signature avec l'Université de Trento.

Irlande : un projet de financement *Ulysses, France in Ireland* et IRC (*Irish Research Council*) financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et de partenariat avec les Universités de Cork et de Dublin, impliquant les facultés de droit, est envisagé pour 2021 (projet porté par Virginie Roche-Tiengo).

Rédaction d'un nouvel avenant pour le Projet GIS EIRE (Gis : Groupe d'intérêt scientifique) pour une prolongation de la convention d'une durée de deux ans. Le colloque de lancement du GIS EIRE a eu lieu les 18 et 19 janvier 2019 à Paris : *Democracy, Human Rights and Diasporic Strategies in Ireland : Emerging Networks and Models* (Université Paris 3 – Sorbonne Nouvelle, Maison de la Recherche, Paris). Pour la période 2019-2021, le travail du GIS EIRE s'articule autour de 2 axes : 1. Diaspora irlandaise, économie, migration, intégration ; 2. Droits de l'homme et démocratie : quels modèles irlandais ? (projet porté par Virginie Roche-Tiengo).

Royaume-Uni : un premier contact a été établi avec la Faculté de droit de *Brunel University of London*, université privée de Londres, par le biais de son vice-doyen à la recherche, pour envisager un partenariat dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, notamment en droit public (droit constitutionnel, droits de l'homme, droit international public) (projet porté par Despina Sinou).

Grèce : des contacts ont été établis avec trois universités grecques, en vue de possibles partenariats dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, notamment au niveau doctoral. Il s'agit des universités Nationale et capodistrienne d'Athènes, Pantéion d'Athènes et Aristote de Thessalonique (projet porté par Despina Sinou).

Amérique latine Argentine : le Conseil des Relations internationales de l'USPN réuni le 25 juin dernier a décidé le report des missions à l'international prévues au premier semestre 2020-2021, dont celle en Argentine avec l'Université de Buenos Aires (projet pilotée par Despina Sinou et Virginie Roche-Tiengo). La mission était initialement envisagée pour l'automne 2020.

### Divers

ALLIANCE 3IN : résultats de l'appel à projet reçus en juillet 2020 : rejet du projet 3IN par la Commission européenne.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation vient d'attribuer à notre Université Sorbonne Paris Nord une subvention de 200.000 € pour soutenir notre projet d'Alliance européenne (ouverture de parcours de formation en anglais, développement des mobilités entrantes et sortantes intra-Europe) et pour développer nos mobilités et encourager le campus de Fez (création de parcours de Master localisés au Maroc et développement des mobilités entrantes et sortantes des étudiants avec le Maroc).

Point Covid-19 : report ou annulation des missions et échanges pour les étudiants et les enseignants au premier semestre, grande incertitude pour le second semestre.

#### **4- Vote de nouveaux tarifs du DIU OHADA en « distanciel ».**

Il s'agit d'aligner le coût de la formation en « distanciel » sur celui de celle en « présentiel ».

Version en vigueur : candidat « junior » étudiant : 1 000 € ; candidat « senior » financé : 3 000 €.

Le Conseil se prononce sur le nouveau tarif proposé.

Version 2020-2021 :

Candidat « junior » étudiant : 1 000 € ;

Candidat « senior » financé : 3 500 €.

**Vote favorable à l'unanimité.**

#### **5 - Modification des MCCC des Licences (suppression non-compensation UE transversales).**

Il s'agit de supprimer la non-compensation des UE majeures et mineures par les UE transversales. En conséquence, toutes les UE au sein d'un semestre et entre les semestres 1 et 2, 3 et 4 et 5 et 6 se compensent entre elles.

Le Conseil se prononce sur ces MCCC modifiées.

**Modalités du contrôle des connaissances et des compétences de la  
Licence Mention Droit, de la Licence Mention Administration  
Économique et Sociale et de la Licence Mention Science Politique**

## **Article 1: Présentation**

La Licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS). L'enseignement est structuré en six semestres.

Une année de césure peut être effectuée pendant le cursus, dans les conditions prévues par le règlement *ad hoc* téléchargeable sur l'ENT de l'Université Paris 13.

L'évaluation des connaissances et des compétences, au cours de la Licence, s'effectue sous la forme, soit d'un contrôle continu intégral, soit d'un contrôle terminal selon les différents éléments constitutifs de chaque unité d'enseignement, ci-après UE, conformément aux articles 3 et 4 du présent règlement.

Les modalités du contrôle des connaissances et des compétences ainsi que le calendrier annuel indiquant les périodes de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD), de révision et des sessions d'examens (épreuves d'évaluation avec convocation) sont portés, chaque année, à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et sur l'ENT de l'université Paris 13, au plus tard un mois après le début des enseignements.

## **Article 2 : Projet de formation et contrat pédagogique**

Le projet de formation annuelle de l'étudiant est défini dans le contrat pédagogique de l'étudiant et signé, au plus tard le 15 septembre, entre l'étudiant et le directeur d'études de l'année de formation.

Les étudiants, qui relèvent de statuts spéciaux, notamment les salariés ou en service civique, peuvent demander à bénéficier d'aménagements spécifiques formalisés dans le contrat pédagogique, dans les conditions prévues par les textes téléchargeables sur l'ENT de l'Université Paris 13.

## **Article 3 : Contrôle continu intégral et assiduité**

Le règlement des droits d'inscription est nécessaire pour accéder aux épreuves d'évaluation avec convocation.

Les enseignements qui, pour l'étudiant, comportent un CM complété par des TD font l'objet d'une évaluation des connaissances et des compétences sous la forme d'un contrôle continu intégral dont les modalités, intégrant le principe de la seconde chance, ne donnent pas lieu à une épreuve supplémentaire.

L'évaluation globale, qui tient compte de l'ensemble du travail écrit et oral effectué par l'étudiant pendant le semestre, repose sur une moyenne des notes obtenues, affectées de leur coefficient, à au moins quatre évaluations.

Trois évaluations au moins sont réalisées dans le cadre des TD et la moyenne des notes obtenues à ces évaluations, affectées de leur coefficient, représente 50 % de l'évaluation globale. Cette moyenne est proposée, pour chaque étudiant, par le chargé de TD à l'enseignant responsable du CM correspondant.

Une évaluation est également réalisée, en fin de semestre, sous la forme d'une épreuve écrite de trois heures et la note obtenue à cette évaluation représente 50 % de l'évaluation globale. Cette évaluation donne lieu à une convocation. L'absence à cette évaluation entraîne, pour ladite évaluation, la note de 0.

Les enseignements qui, pour l'étudiant, comportent un TD sans CM font l'objet d'une évaluation des connaissances et des compétences sous la forme d'un contrôle continu intégral dont les modalités, intégrant le principe de la seconde chance, ne donnent pas lieu à une épreuve supplémentaire.

L'évaluation globale, qui tient compte de l'ensemble du travail effectué par l'étudiant pendant le semestre, repose sur une moyenne des notes obtenues, affectées de leur coefficient, à au moins trois évaluations réalisées dans le cadre des TD.

L'absence à une évaluation ou la non-participation de l'étudiant à une évaluation, dans le cadre de TD, entraîne, pour ladite évaluation, la note de 0. Les évaluations, dans le cadre des TD, ne donnent pas lieu à convocation.

La présence aux séances de TD est obligatoire, sous réserve des aménagements spécifiques visés à l'article 2, et contrôlée par les chargés de TD. Un état des présences est transmis, en fin de semestre, au responsable du CM le cas échéant, et au secrétariat qui le communiquera au jury d'examens.

L'absence d'un étudiant à plus d'un quart des séances de TD dans une matière est sanctionnée par l'attribution de la note de 0 au titre de la moyenne des évaluations réalisées dans le cadre des TD pour ladite matière.

#### **Article 4 : Contrôle terminal**

Le règlement des droits d'inscription est nécessaire pour accéder aux épreuves d'évaluation avec convocation.

Les enseignements qui, pour l'étudiant, comportent un CM sans TD font l'objet d'une évaluation des connaissances et des compétences en contrôle terminal sous la forme d'un examen oral avec convocation.

L'absence à cette évaluation entraîne, pour ladite évaluation, la note de 0.

Un enseignant, avec l'accord du responsable de formation, peut solliciter du doyen, directeur de l'UFR, l'autorisation de remplacer un examen oral par un écrit d'une heure trente si le nombre des étudiants susceptibles d'être effectivement présents à l'épreuve est égal ou supérieur à cent cinquante.

La seconde chance consiste en une épreuve supplémentaire obligatoire, organisée lors d'une seconde session d'examens, pour les étudiants qui n'ont pas validé l'enseignement lors de la première session.

Les étudiants absents à cette épreuve supplémentaire sont considérés comme défaillants à l'enseignement ainsi que pour l'UE et le semestre dans lequel ledit enseignement s'insère. Ils ne peuvent valider ni l'UE correspondante, ni le semestre, même par voie de compensation. La défaillance est prononcée par le président du jury au cours des délibérations de la seconde session du semestre concerné.

La note finale retenue lors de la seconde session est la meilleure des deux notes.

#### **Article 5 : Validation des semestres**

Le jury se réunit pour délibérer à l'issue de chaque session d'examen.

Le semestre est validé par la validation de chacune des UE qui le compose en tenant compte des règles de compensation telles que définies à l'article 6 du présent règlement.

L'étudiant obtient de façon définitive trente ECTS pour chaque semestre validé.

#### **Article 6 : Compensation**

À l'intérieur d'une même UE les notes des éléments constitutifs se compensent entre elles. La compensation est organisée en établissant la moyenne générale des notes obtenues aux différents éléments constitutifs, pondérées par le coefficient qui est affecté à chacun d'eux. Toute défaillance à un élément constitutif d'une UE entraîne la défaillance à cette UE ainsi qu'au semestre concerné et exclut toute compensation avec un autre semestre.

Dans un même semestre, toutes les UE se compensent entre elles. Les UE compensées sont considérées comme validées.

Les semestres 1 et 2 se compensent entre eux. Les semestres 3 et 4 se compensent entre eux. Les semestres 5 et 6 se compensent entre eux. Les semestres compensés sont considérés comme validés.

### **Article 7 : Capitalisation des UE**

Les UE sont acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne de 10 sur 20 ou qu'elles sont validées par compensation suivant les règles définies à l'article 6 du présent règlement.

Les éléments constitutifs des UE sont capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne de 10 sur 20.

### **Article 8 : Admission dans l'année supérieure et redoublement**

L'inscription dans l'année supérieure est subordonnée à la validation des deux semestres de l'année précédente.

Le nombre d'inscriptions maximum pour obtenir la Licence est fixé à six. Un seul redoublement par année est autorisé.

En cas de redoublement, seules sont conservables, à l'intérieur des UE, les moyennes des matières égales et supérieures à 10.

### **Article 9 : Diplôme de Licence et mentions**

Le diplôme de Licence est décerné aux étudiants qui ont validé les six semestres. Il est décerné avec l'une des mentions suivantes selon la moyenne générale obtenue à l'issue des six semestres :

Passable : Moyenne générale égale ou supérieure à 10/20

Assez bien : Moyenne générale égale ou supérieure à 12/20

Bien : Moyenne générale égale ou supérieure à 14/20

Très bien : Moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

### **Article 10 : Déroulement des épreuves**

Pour les épreuves écrites et orales avec convocation, les étudiants doivent se présenter au jour et à l'heure mentionnés dans ladite convocation.

Pour les épreuves écrites, un retard de trente minutes (calculé à partir du début effectif de l'épreuve) est toléré lorsque celle-ci dure trois heures ; le retard toléré est de quinze minutes pour les épreuves d'une durée inférieure.

Il est interdit aux étudiants de sortir de la salle dans laquelle se déroule l'épreuve avant l'achèvement de la première heure de composition (calculée à partir du début effectif de l'épreuve), quelle que soit la durée de celle-ci.

### **Article 11 : Consultation des copies et fiches de liaison**

Les étudiants qui souhaitent exercer leur droit à consultation des copies doivent en faire la demande au moyen d'une fiche de liaison remise au secrétariat pédagogique au plus tard trois jours francs après l'affichage des procès-verbaux. La consultation des copies s'effectue en présence d'un enseignant.

Toute contestation de l'exactitude matérielle d'une note devra être faite au moyen d'une fiche de liaison remise au secrétariat pédagogique, au plus tard trois jours francs après l'affichage des procès-verbaux.

## **Article 12 : Épreuve de remplacement**

Les étudiants n'ayant pu participer, en raison de circonstances exceptionnelles, à une épreuve d'évaluation avec convocation telle que définie à l'article 3 du présent règlement ou à une épreuve supplémentaire telle que définie à l'article 4 du présent règlement, peuvent demander à bénéficier d'une épreuve de remplacement. Ils doivent faire parvenir cette demande au secrétariat, ainsi que tout justificatif utile, dans un délai de huit jours francs après la date de l'épreuve à laquelle ils n'ont pu participer. Le président du jury et le doyen, directeur de l'UFR, décident de l'organisation ou non d'une épreuve de remplacement.

## **Article 13 : Plagiat et fraude**

Tout plagiat ou fraude à un examen ou dans le cadre du travail en contrôle continu est passible de la Section disciplinaire de l'Université.

**Vote favorable à l'unanimité.**

## **6- Modification de la maquette des Licences AES, Droit et Science politique (Pix et certains coefficients).**

La suppression de la non-compensation par les UE Transversales et le nouveau Pix (auto-évaluation par les étudiants sans surveillance externe) doit s'accompagner d'un changement dans les coefficients de certaines matières, dont PIX, figurant dans ces UE.

Le Conseil se prononce sur le projets des maquettes des trois licences.

## Descriptif des Unités d'Enseignement de la Licence AES 1<sup>ère</sup> année

SEMESTRE 1 – 30 ECTS			
	Section	Coeff.	ECTS
<b>UE Majeure – 1</b>			<b>18</b>
Droit constitutionnel (33 h CM)	02	5	6
Droit constitutionnel (15 h TD)			
Initiation à la micro-économie (33 h CM)	05	5	6
Initiation à la micro-économie (15 h TD)			
Introduction à la sociologie (33 h CM)	19	5	6
Introduction à la sociologie (15 h TD)			
<b>UE Mineure – 1</b>			<b>9</b>
Introduction à la science politique (33 h CM)	04	3	3
Histoire du XIX <sup>ème</sup> siècle ( <i>mutualisé avec SI SSP</i> ) (33 h CM)	03	3	3
Maths-stats 1 (18h CM)	25	3	3
Maths-stats 1 (15H TD)			
<b>UE Transversale – 1</b>			<b>3</b>
Méthodologie fondamentale 1 (15 h TD)		1	1
Anglais (15 h TD)	11	1	1
Projet voltaire (15h TD)		1	1

<b>SEMESTRE 2 - 30 ECTS</b>			
	<b>Section</b>	<b>Coeff.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure – 2</b>			<b>18</b>
Introduction au Droit privé (33 h CM)	01	5	6
Introduction au Droit privé (15 h TD)			
Initiation à la macroéconomie (33 h CM)	05	5	6
Initiation à la macroéconomie (15 h TD)			
Introduction à la sociologie 2 (33 h CM)	19	5	6
Introduction à la sociologie 2 (15 h TD)			
<b>UE Mineure – 2</b>			<b>9</b>
Histoire du XXème siècle ( mutualisé avec SI SSP) (33 h CM)	03	3	3
Introduction à la gestion (33 h CM)	05	3	3
Organisation administrative (33 h CM)	02	3	3
<b>UE Transversale – 2</b>			<b>3</b>
Méthodologie fondamentale 2 (15 h TD)		1	2
Anglais (15 h TD)	11	1	1

<b>UE libre, non obligatoire</b>	<b>ECTS</b>
Points bonus éventuels : engagement étudiant	2

## Descriptif des Unités d'Enseignement de la Licence AES 2<sup>ème</sup> année

SEMESTRE 3 – 30 ECTS			
	Section	Coeff.	ECTS
<b>UE Majeure – 3</b>			<b>15</b>
Grands thèmes de la sociologie (33 h CM)	19	5	5
Grands thèmes de la sociologie (15 h TD)			
Marché et institutions (33 h CM)	05	4	5
Marché et institutions (15 h TD)			
Droit des contrats (33 h CM)	01	5	5
Droit des contrats (15h TD)			
<b>UE Mineure – 3</b>			<b>11</b>
Histoire de l'administration et du droit administratif (33 h CM)	03	3	3
Finances publiques (33 h CM)	02	4	4
Macroéconomie (33 h CM)	05	3	4
Macroéconomie (15 h TD)			
<b>UE Transversale – 3</b>			<b>4</b>
Anglais (15 h TD)	11	1	1
Anglais renforcé (15 h TD)		1	<b>2</b>
Activités sportives (15 h TD)	74	<b>0</b>	1

<b>SEMESTRE 4 – 30 ECTS</b>			
	<b>Section</b>	<b>Coeff.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure – 4</b>			<b>15</b>
Droit de la responsabilité civile (33 h CM)	01	5	5
Droit de la responsabilité civile (15h TD)			
Introduction à l'économie publique (15 h CM)	05	2	2
Maths-stats 2 (18h CM)	05	2	3
Maths-stats 2 (15H TD)			
Droit administratif (33 h CM)	02	5	5
Droit administratif (15h TD)			
<b>UE Mineure – 4</b>			<b>11</b>
Introduction au droit des affaires (33 h CM)	01	3	4
Grands courants de la sociologie contemporaine ( <i>mutualisé avec S2 SSP</i> ) (33 h CM)	19	3	3
Introduction et droit de l'Union européenne (33h CM)	02	3	4
<b>UE Transversale – 4</b>			<b>4</b>
Anglais (15 h TD)	11	1	1
Anglais renforcé (15 h TD)	1	1	1
<i>Pix</i> Informatique	27	0	1
Activités sportives (15 h TD)	74	0	1
<b>UE libre, non obligatoire</b>			<b>ECTS</b>
Points bonus éventuels : engagement étudiant			2

## Descriptif des Unités d'Enseignement de la Licence AES 3<sup>ème</sup> année

### Parcours Gestion Publique

SEMESTRE 5 - 30 ECTS			
	Section	Coeff.	ECTS
<b>UE Majeure - 5</b>			<b>16</b>
Conférences de culture générale (33 h CM)	03	5	5
Conférences de culture générale (15h TD)			
Comptabilité Privée (mutualisé avec Licence 3 « Entreprises ») (33 h CM)	05	5	5
Comptabilité Privée (mutualisé avec Licence 3 « Entreprises ») (15 h TD)			
Droit public du travail (33 h CM)	02	5	5
Droit public du travail (15 h TD)			
Projet professionnel et méthodologie du stage (15 h TD)		2	1
<b>UE Mineure - 5</b>			<b>11</b>
Histoire des collectivités territoriales (33 h CM)	03	3	2
Introduction au droit et aux politiques publiques (33 h CM)	02	3	3
Sociologie du travail et des organisations (mutualisé avec S4, SSP) (33 h CM)	19	3	3
Finances locales (16h30 CM)	02	3	3
<b>UE Transversale - 5</b>			<b>3</b>
Anglais (15 h TD)	11	1	1
Anglais renforcé (15H TD)	11	1	2

<b>SEMESTRE 6 – 30 ECTS</b>			
	<b>Section</b>	<b>Coeff.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure – 6</b>			<b>17</b>
Conférences de culture générale (33 h CM)	03	5	5
Conférences de culture générale (15 h TD)			
Droit public économique (33 h CM)	02	5	5
Droit public économique (15 h TD)			
Economie publique (33 h CM)	05	5	5
Economie publique (15 h TD)			
Stage de 4 semaines minimum dans une structure publique – Rapport de stage		2	2
<b>UE Mineure - 6</b>			<b>10</b>
Passation des marchés publics (mutualisé avec Licence 3 «Entreprise») (33 h CM)	02	3	3
Note de synthèse (10 h CM)	02	3	2
Note de synthèse (20 h TD)			
Fiscalité locale (16,5 h CM)	02	3	2
Sociologie urbaine (mutualisé avec S4, SSP) (33 h CM)	19	3	3
<b>UE Transversale – 6</b>			<b>3</b>
Anglais (15 h TD)	11	1	1
Anglais renforcé (15H TD)	11	1	2
<b>UE libre, non obligatoire</b>			<b>ECTS</b>
Points bonus éventuels : engagement étudiant			2

# Descriptif des Unités d'Enseignement de la Licence AES 3<sup>ème</sup> année

## Parcours Entreprise

SEMESTRE 5 – 30 ECTS			
	Section	Coeff.	ECTS
<b>UE Majeure – 5</b>			
Droit du travail (33 h CM)	01	5	5
Droit du travail (15 h TD)			
Droit des sociétés (33 h CM)	01	5	5
Droit des sociétés (15 h TD)			
Comptabilité privée ( <i>mutualisé avec S5 Licence 3 « gestion publique »</i> ) (33 h CM)	05	5	5
Comptabilité privée ( <i>mutualisé avec S5 Licence 3 « gestion publique »</i> ) (15 h TD)			
Projet professionnel et méthodologie du stage (15 h TD)		2	1
<b>UE Mineure – 5</b>			
Droit fiscal général (33 h CM)	02	3	3
Économie des organisations (33 h CM)	05	2	3
Histoire de l'entreprise de 1789 à nos jours (33 h CM)	03	3	3
<b>UE Transversale – 5</b>			
Anglais renforcé (15 h TD)	11	1	2
Anglais des affaires (15 h TD)	11	1	3

SEMESTRE 6 - 30 ECTS			
	Section	Coeff.	ECTS
<b>UE Majeure – 6</b>			<b>17</b>
Introduction à l'analyse financière (33 h CM)	05	5	5
Introduction à l'analyse financière (15 h TD)			
Droit spécial des sociétés (33 h CM)	01	5	5
Droit spécial des sociétés (15 h TD)			
Fondement de l'analyse économique moderne (33 h CM)	05	2	5
Stage de 4 semaines minimum dans une entreprise – Rapport de stage		2	2
<b>UE Mineure – 6</b>			<b>9</b>
Passation des marchés publics ( <i>mutualisé avec S6 Licence 3 «Gestion publique »</i> ) (33 h CM)	02	3	3
Management et gestion des ressources humaines	05	2	3
Marketing et techniques de communication (33 h CM)	05	3	3
Marketing et techniques de communication (15 H TD)			
<b>UE Transversale – 6</b>			<b>5</b>
Anglais renforcé (15 h TD)	11	1	2
Anglais des affaires (15 h TD)	11	1	<b>3</b>

<b>UE libre, non obligatoire</b>	<b>ECTS</b>
Points bonus éventuels : engagement étudiant	2

## Descriptif des Unités d'Enseignement de la Licence Droit

(La présentation des enseignements est indicative et donnée sous réserve de modifications)

### SEMESTRE 1 – 30 ECTS

	COEFF.	ECTS
<b>UE Majeure 1</b>		<b>18</b>
<b>3 matières obligatoires</b>		
Droit constitutionnel 1 (33 h CM)	5	6
Droit constitutionnel 1 (15 h TD)		
Introduction au droit privé (33 h CM)	5	6
Introduction au droit privé (15 h TD)		
Histoire des institutions publiques (construction de l'État moderne) (33 h CM)	5	6
Histoire des institutions publiques (construction de l'État moderne) (15 h TD)		
<b>UE Mineure 1</b>		<b>6</b>
<b>2 matières obligatoires</b>		
INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES (33 h CM)	3	3
HISTOIRE DU DROIT DE LA FAMILLE (33 h CM)	3	3
<b>UE Transversale 1</b>		<b>6</b>
<b>1 MATIERE A OPTION PARMIS LES 3 SUIVANTES :</b>		
GRANDS PROBLEMES ECONOMIQUES CONTEMPORAINS (33 h CM)	1	3
INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE (33 h CM) ( <i>MUTUALISE S1 L1 Sc.Po</i> )	1	3
ANGLAIS RENFORCE (15 TD)	1	3
<b>2 MATIERES OBLIGATOIRES :</b>		
ANGLAIS (15 h TD)	1	2
EXPRESSION ECRITE (15 h TD)	1	1

**SEMESTRE 2 – 30 ECTS**

	<b>COEFF.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure 2</b>		<b>18</b>
<b>3 matières obligatoires</b>		
Droit constitutionnel 2 (33 h CM)	<b>5</b>	<b>6</b>
Droit constitutionnel 2 (15 h TD)		
Droit de la famille (33 h CM)	<b>5</b>	<b>6</b>
Droit de la famille (15 h TD)		
Histoire des institutions publiques (période contemporaine) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Histoire des institutions publiques (période contemporaine) (15 h TD) <b>ou</b>		<b>3</b>
Relations internationales (15 h TD) *		
<b>UE Mineure 2</b>		<b>6</b>
<b>2 matières obligatoires</b>		
RELATIONS INTERNATIONALES (33 H CM) * ( <i>MUTUALISE S4 L2 Sc.Po</i> )	<b>3</b>	<b>3</b>
INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES (33 H CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>UE Transversale 2</b>		<b>6</b>
<b>1 MATIERE A OPTION PARMIS LES 2 SUIVANTES :</b>		
INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE 2 (33 H CM) ( <i>MUTUALISE S2 L1 Sc.Po</i> )	<b>1</b>	<b>3</b>
ANGLAIS RENFORCE (15 H TD)	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>2 MATIERES OBLIGATOIRES :</b>		
ANGLAIS (15 H TD)	<b>1</b>	<b>2</b>
EXPRESSION ECRITE (15 H TD)	<b>1</b>	<b>1</b>

<b>UE libre, non obligatoire</b>	<b>ECTS</b>
Points bonus éventuels : engagement étudiant	<b>2</b>

- \* Relations Internationales CM + TD : Coefficient 5 ; 6 ects  
 Relations Internationales CM : Coefficient 3 ; 3 ects

**SEMESTRE 3 – 30 ECTS**

	<b>COEFF.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure 3</b>		<b>18</b>
<b>4 matières obligatoires :</b>		
Droit administratif 1 (droit administratif général) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>5</b>
Droit administratif 1 (droit administratif général) (15 h TD)		
Droit civil (Droit des obligations 1) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>5</b>
Droit civil (Droit des obligations 1) (15 h TD)		
Finances publiques (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit pénal général (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit pénal général (15 h TD) (option) <b>OU</b> Finances publiques (15 h TD) (option)		<b>2</b>
<b>UE Mineure 3</b>		<b>9</b>
<b>2 matières obligatoires</b>		
HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE L'ANTIQUITE (33 h CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
DROIT CIVIL DES BIENS (33 h CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>1 MATIERE A OPTION PARMIS LES 3 SUIVANTES :</b>		
HISTOIRE DU DROIT DES AFFAIRES (33 h CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
HISTOIRE DU DROIT PENAL (33 h CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
ANGLAIS RENFORCE (16,5 h TD)	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>UE Transversale 3</b>		<b>3</b>
<b>2 MATIERES OBLIGATOIRES :</b>		
ANGLAIS (18 h TD)	<b>1</b>	<b>2</b>
ACTIVITES SPORTIVES	<b>0</b>	<b>1</b>

**SEMESTRE 4 – 30 ECTS**

	<b>COEFF.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure 4</b>		<b>18</b>
<b>4 matières obligatoires</b>		
Droit administratif 2 (droit administratif général) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>5</b>
Droit administratif 2 (droit administratif général) (15 h TD)		
Droit civil (Droit des obligations 2) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>5</b>
Droit civil (Droit des obligations 2) (15 h TD)		
Droit Fiscal (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit des affaires (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit Fiscal (15 h TD) (option) <b>OU</b> Droit des affaires (15 h TD) (option)		<b>2</b>
<b>UE Mineure 4</b>		<b>9</b>
<b>2 matières obligatoires</b>		
HISTOIRE DU DROIT DES OBLIGATIONS (33 H CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE (33 H CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>1 MATIERE A OPTION PARMIS LES 3 SUIVANTES :</b>		
DROIT DES PERSONNES (33 H CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
INSTITUTIONS INTERNATIONALES (33 H CM)	<b>3</b>	<b>3</b>
ANGLAIS RENFORCE (16,5 H TD)	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>UE Transversale 4</b>		<b>3</b>
<b>3 MATIERES OBLIGATOIRES :</b>		
ANGLAIS (18 H TD)	<b>1</b>	<b>1</b>
ACTIVITES SPORTIVES	<b>0</b>	<b>1</b>
INFORMATIQUE PIX	<b>0</b>	<b>1</b>

<b>UE libre, non obligatoire</b>	<b>ECTS</b>
Points bonus éventuels : engagement étudiant	<b>2</b>

**SEMESTRE 5 – 30 ECTS**

	<b>COEFF.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure 5</b>		<b>19</b>
<b>5 cours magistraux obligatoires</b>		
Droit administratif 3 (droit de la fonction publique) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit civil (Régime général des obligations) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit de l'Union Européenne 1 (actes de l'UE) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit des sociétés (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit du travail (relations individuelles) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>2 TD au choix</b>		
Droit administratif 3 (droit de la fonction publique) (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit civil (Régime général des obligations) (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit de l'Union Européenne 1 (actes de l'UE) (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit des sociétés (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit du travail (relations individuelles) (15 h TD) (option)		<b>2</b>
<b>DROIT PENAL SPECIAL (15 H TD) * (OPTION)</b>		<b>2</b>
<b>UE Mineure 5</b>		<b>9</b>
<b>2 matières obligatoires</b>		
<b>HISTOIRE DU DROIT SOCIAL (33 H CM)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (16,5 H CM)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>1 MATIERE A OPTION PARMIS LES 3 SUIVANTES :</b>		
<b>DROIT PENAL SPECIAL (33 H CM) *</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (33 H CM)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>ANGLAIS RENFORCE (16,5 H TD)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>UE Transversale 5</b>		<b>2</b>
<b>1 MATIERE OBLIGATOIRE :</b>		
<b>ANGLAIS (18 H TD)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

\* Si Droit pénal spécial CM + TD : Coefficient 5 ; 5 ects  
 Si Droit pénal spécial CM : Coefficient 3 ; 3 ects

**SEMESTRE 6 – 30 ECTS**

	<b>COEFF.</b>	<b>ECTS</b>
<b>UE Majeure 6</b>		<b>19</b>
<b>5 cours magistraux obligatoires</b>		
Droit administratif 4 (droit administratif des biens) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit civil (Droit des contrats spéciaux) (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit des libertés fondamentales (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit spécial des sociétés (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
Droit international public (33 h CM)	<b>5</b>	<b>3</b>
<b>2 TD au choix</b>		
Droit administratif 4 (droit administratif des biens) (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit civil (Droit des contrats spéciaux) (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit des libertés fondamentales (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit spécial des sociétés (15 h TD) (option)		<b>2</b>
Droit international public (15 h TD) (option)		<b>2</b>
<b>DROIT DE L'UNION EUROPEENNE (JUSTICE DE L'UE) (15 h TD) * (OPTION)</b>		<b>2</b>
<b>UE Mineure 6</b>		<b>9</b>
<b>2 matières obligatoires</b>		
<b>HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES (33 H CM)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (16,5 H CM)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>1 MATIERE A OPTION PARMIS LES 4 SUIVANTES :</b>		
<b>DROIT DE L'UNION EUROPEENNE (JUSTICE DE L'UE) (33 H CM) *</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>DROIT DE LA SECURITE SOCIALE (33 H CM)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>DROIT DE L'INTERNET (33 H CM)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>ANGLAIS RENFORCE (16,5 H TD)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>UE Transversale 6</b>		<b>2</b>
<b>1 MATIERE OBLIGATOIRE :</b>		
<b>ANGLAIS (18 H TD)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

<b>UE libre, non obligatoire</b>	<b>ECTS</b>
Points bonus éventuels : engagement étudiant	2

\* Si Droit de l'Union européenne CM + TD : Coefficient 5 ; 5 ects  
 Si Droit de l'Union européenne CM : Coefficient 3 ; 3 ects

# LICENCE MENTION SCIENCE POLITIQUE

## MAQUETTE modifiée

(sous réserve de l'approbation de la CFVU)

SEMESTRE 1	Section	CM	TD	ECTS
<b>UE MAJEURE 1 coefficient 4</b>				
Introduction générale à la sociologie	19	33	15	3+2
Introduction à la science politique I <i>mutualisé avec S1 droit</i>	04	33	15	3+2
<b>METHODES QUANTITATIVES</b>	19	18	15	2+2
<b>UE MINEURE 1 coefficient 2</b>				
<b>DROIT CONSTITUTIONNEL 1</b>	02	33	15	3+2
<b>HISTOIRE DU XIX<sup>ème</sup> SIECLE</b> <i>mutualisé avec S1 AES</i>	03	33		3
<b>UE TRANSVERSALE 1 coefficient 1</b>				
<b>METHODOLOGIE UNIVERSITAIRE</b>	19		18	3
<b>ANGLAIS</b>	11		15	3
Orthographe en ligne (Voltaire)			6	2
<b>Totaux :</b> 249 h présentiel		150	99	
<b>Totaux :</b> 324 HETD		225	99	30

SEMESTRE 2	Section	CM	TD	ECTS
<b>UE MAJEURE 2 coefficient 4</b>				
Les grands courants de la sociologie contemporaine <i>mutualisé avec S4 AES</i>	19	33	15	5+3
Introduction à la Science politique II <i>mutualisé avec S2 Droit</i>	04	33		5
Méthodes qualitatives 1	19	9	15	2+1
<b>UE MINEURE 2 coefficient 2</b>				
Droit constitutionnel II	02	33	15	3+2
Histoire du XX <sup>ème</sup> siècle <i>mutualisé avec S2 AES</i>	03	33		3
<b>UE TRANSVERSALE 2 coefficient 1</b>				
Anglais	11		30	4
Expression écrite et orale, en ligne	04		18	1
Orthographe en ligne (Voltaire)			6	1
<b>UE libre non obligatoire</b>				
Points bonus éventuels : sport ou module culturel				
<b>Totaux :</b> 240 h présentiel		141	99	
<b>Totaux :</b> 310,5 HETD		211,5	99	30

**LICENCE MENTION SCIENCE POLITIQUE**

<b>SEMESTRE 3</b>	Section	CM	TD	ECTS
<b>UE MAJEURE 3 coefficient 4</b>				
Institutions Européennes	04	33		5
Sociologie du travail et des organisations <i>mutualisé avec S5 AES, GP</i>	19	33	15	5+2
<b>ANTHROPOLOGIE POLITIQUE</b>	19	33		5
<b>UE MINEURE 3 coefficient 3</b>				
Démographie 1	19	21	15	2+2
Statistiques 1	19	18	15	2+2
<b>UE TRANSVERSALE 3 coefficient 1</b>				
Anglais	11		30	2
Préparation aux concours 1	04		15	2
Sport (DAPS)			15	1
<b>Totaux : 243 h présentiel</b>		138	105	
<b>Totaux : 312 HETD</b>		207	105	30

<b>SEMESTRE 4</b>	Section	CM	TD	ECTS
<b>UE MAJEURE 4 coefficient 4</b>				
<b>SCIENCE POLITIQUE : L'ÉTAT</b>	04	33	15	4+2
La socialisation et la construction des identités	19	18	15	2+2
Sociologie urbaine <i>mutualisé avec S6 AES</i>	19	33		4
Relations internationales <i>mutualisé avec S2 Droit</i>	02	33	/	4
<b>UE MINEURE 4 coefficient 2</b>				
Démographie 2	19		15	2
Statistiques 2	19		18	2
Méthodes qualitatives 2	19	9	15	2
<b>UE TRANSVERSALE 4 coefficient 1</b>				
Anglais	11		30	3
Informatique, en ligne, PIX coefficient zéro			/	2
Au choix : sport ou module culturel ou engagement étudiant			15	1
<b>Totaux : 249 h présentiel</b>		126	123	
<b>Totaux : 312 HETD</b>		189	123	30

## LICENCE MENTION SCIENCE POLITIQUE

<b>SEMESTRE 5</b>	Section	CM	TD	ECTS
<b>UE MAJEURE 5 coefficient 4</b>				
Actions collectives, mouvements sociaux et mobilisations	04	33	15	3+2
Economie I pour littéraires	05	33	15	3+2
Sociologie de l'exclusion	19	18	15	3+2
Sociologie du genre	19	18	15	3+2
<b>UE MINEURE 5 coefficient 1</b>				
Méthodologie de recherche et suivi de stage	19		15	2
Projet personnel et professionnel	04		18	2
Préparation aux concours 2	04		15	2
<b>UE TRANSVERSALE 5 coefficient 1</b>				
Anglais	11		30	4
<b>Totaux : 240 h présentiel</b>		102	138	
<b>Totaux : 291 HETD</b>		153	138	30

<b>SEMESTRE 6</b>	Section	CM	TD	ECTS
<b>UE MAJEURE 6 coefficient 3</b>				
Science politique : transformations des démocraties	04	33	15	3+2
Economie II (pour littéraires)	05	33	15	3+2
<b>UE MAJEURE 7 coefficient 5</b>				
Stage obligatoire 1 mois et Rapport de stage				8
<b>UE MINEURE 6, coefficient 1</b>				
Méthodologie de recherche et suivi de stage	19		21	2
Articuler les données quantitatives et qualitatives	19		18	2
Projet personnel et professionnel (conférences métiers incluses)	19		18	2
Préparation aux concours 3	04		15	2
<b>UE TRANSVERSALE 6 coefficient 1</b>				
Anglais	11		30	4
<b>Totaux : 198 h présentiel + 1 mois stage obligatoire</b>		66	132	
<b>Totaux : 231 HETD</b>		99	132	30

**Vote favorable à l'unanimité.**

### **7- Élections des conseils centraux.**

Le Conseil fait le point sur l'organisation des procurations et discute des enjeux pour DSPTS de ces élections.

### **8- Questions diverses**

La question est soulevée de l'application du statut « engagement étudiant ». Il est rappelé que le régime figure sur le site de l'université (dossier à remplir par l'étudiant puis à valider par le responsable de la formation et le doyen).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 05.

**Le doyen,**

**Anne Fauchon**